

- ♦ **Durée** : 8 heures
- ♦ **Public**. Conseillers en patrimoine : avocat, expert-comptable, commissaire aux comptes, CGP, ingénieur patrimonial, notaire, juriste, fiscaliste, étudiant M2. Dirigeant d'entreprise.
- ♦ **Support** : 400 diapositives
- ♦ **Pré-requis** : aucun. **Niveau** : approfondissement, expertise.
- ♦ **Animateur** : Henry Royal
- ♦ **Convention** : [site](#)
- ♦ **Objectifs et compétences visées de la formation** :

Maîtriser le cadre fiscal du pacte Dutreil.

Connaître les opérations autorisées ou non aux différentes phases du pacte Dutreil.

Connaître les dispositions à prendre pour sécuriser le pacte.

Savoir comment transmettre l'entreprise tout en conservant les pouvoirs.

♦ Contenu

I. – Présentation du dispositif

1. Origine, philosophie du pacte Dutreil 2. Synthèse 3. Montant des droits de mutation à titre gratuit 4. Les textes de référence

II. – Pacte Dutreil transmission de sociétés

1. Conditions générales

Sociétés, activités éligibles. Un ou plusieurs associés signataires. Délai : au moins 2 ans. Seuil de participation. Fonction de direction, activité principale

2. Engagement collectif de conservation

Conditions générales. Les signataires de l'engagement collectif. La transmission des titres. Opérations autorisées ou non

3. Engagement collectif réputé acquis et engagement post-mortem

4. Engagement individuel de conservation

Obligation de conservation de 4 ans. Début de l'EIC. Fonction de direction. Opérations autorisées ou non. Apport à une holding passive

5. Pacte Dutreil et holding

Quand peut-on apporter à une holding ? Donner la pleine propriété ou la nue-propriété ? Quand la holding peut-elle céder des titres ? Holding animatrice ou passive ? À l'IS ou à l'IR ?

6. Obligations déclaratives, sanction, prescription

7. Rupture du pacte, conséquences.

III. – Pacte Dutreil transmission d'entreprises individuelles

Résumé. Biens exonérés. Entreprises concernées. Biens nécessaires à l'exercice de la profession. Délai de détention. Engagement de conservation. Poursuite effective de l'exploitation. Obligations déclaratives.

IV. - Exemples de stratégies fiscales Dutreil

1. Schémas à éviter

Donation-partage de la nue-propriété. Donation égalitaire de la pleine propriété de l'entreprise

2. Transmettre l'entreprise à un enfant

Pacte Dutreil avec soulte : le LBO familial. Chronologie des opérations. Les conditions de la réussite. Les limites, les réponses.

3. Concilier donation et vente

- Prendre sa retraite, sortir de l'entreprise

Vendre une partie de l'entreprise aux enfants ; leur donner l'autre partie

- Garder la maîtrise de l'entreprise

La transmettre progressivement à un enfant ; désintéresser les autres.

Conclusion. Recommandations.